

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :  
06-10-2022  
Délibération visée le :

-----

Nombre de conseillers :  
En exercice 39  
Présents 30  
Titulaires 28  
Suppléants 2  
Pouvoirs 4  
Votants 34

**Quorum** 20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux le treize octobre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Frénouville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mmes Brigitte FIQUET-ASSIRATI, Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mme Ann BAUGAS, M. Philippe PESQUEREL, Mmes Magali LONCLE, Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Jean-Pierre QUILLET (suppléant de Laurent DECLERCK), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Gilbert GEMY (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Mmes Nathaly MONROCQ, Florence SERANDOUR, MM. Guillaume LECOEUR, Eric MARGERIE (pouvoir à Magali LONCLE), Mme Sophie de GIBON, MM. Laurent DECLERCK, William HERFORT, Mmes Coralie ARRUEGO (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER), Alexandra LEPINAY (pouvoir à Sylvie SALLE), M. Alain BOHEME,

Secrétaire de séance : M. Stéphane CASTEL

**N° 2022 / 143**

**Objet :**

**ADMINISTRATION  
GENERALE**

**Décision  
modificative :  
membres des  
commissions  
thématiques**

Il convient de prendre une décision modificative actant des changements de membres dans des commissions thématiques.

Vu le CGCT, et notamment les articles L2121-22, L5211-1 et L5211-40-1,

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon les modalités qu'il détermine,

Considérant qu'un conseiller membre d'une commission peut, en cas d'empêchement, être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ Proclame, les conseillers communautaires et conseillers municipaux suivants élus membres de la commission :

**« Travaux et voies » :**

- Gilbert GEMY en remplacement d'Amand CHOQUET

**« Réseaux » :**

- Gilbert GEMY en remplacement d'Amand CHOQUET

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le

ID : 014-200065589-20221013-2022\_143-DE

**« Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » :**

- Gilbert GEMY en remplacement d'Amand CHOQUET

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Stéphane CASTEL

Le Président,  
Philippe PESQUEREL

